



DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET
84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairiecadenet.fr

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 76/2025

Session du 1^{er} décembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 1^{ER} DECEMBRE

le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de M. Jean-Marc BRABANT

Date de la convocation : 21 novembre 2025

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET-SANHADJI, LORIEDO, DUVAL, RAOUX-JACQUEME, MANGANARO, BOISGARD BOUCHER, BOY-COURROUX, DE LAURENS DE LACENNE, JAUMARY, JAUBERT, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, SCHOFFIT, RIPERT, SEVE, DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, SLAVICEK, VEVE.

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

Absents :

Absents excusés : Mmes et M : BERGE, LEROY, BASTIE, MICHAUX, MARTIN

Procurations :

Mme BERGE	a donné procuration à	M. BRABANT
Mme LEROY	a donné procuration à	Mme BOISGARD-BOUCHER
Mme BASTIE	a donné procuration à	M. JAUBERT
Mme MICHAUX	a donné procuration à	M. VEVE
M. MARTIN	a donné procuration à	Mme RAOUX-JACQUEME

AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION, DE MANDATEMENT, DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu l'article L2121-29 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs aux attributions du Conseil Municipal,

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°22/2025 du 24 février 2025 relative au budget primitif de la commune,

Vu la décision de virement de crédits n° 1 n°35/2025 du 2/07/25,

Vu la décision de virement de crédits n° 2 n°37/25 du 15/07/25,

Vu la décision de virement de crédits n° 3 n°44/25 du 7/11/25,

Vu la délibération portant approbation de la DM N°1 au BP 2025,

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif de la commune est voté au plus tard au 15 avril de l'année de référence. La Commune vote généralement le budget à la fin du premier trimestre de l'année.

Pour la section de fonctionnement, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire propose de faire application de ces dispositions pour le maintien du fonctionnement et de l'activité des services publics communaux, et d'ouvrir les crédits d'investissement en 2026 avant le vote du budget tel que présentés en annexe de la présente délibération.

Les crédits correspondants, seront inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Il est précisé que les dépenses d'investissement restant à réaliser au 31/12/2025 sont à distinguer de cette procédure et pourront être exécutés hors du cadre de cette délibération

Le tableau de répartition des crédits à ouvrir est joint à la présente délibération.

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Approuve l'ouverture anticipés des crédits d'investissement pour l'exercice 2026
- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier 2026 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 dans la limite des montants.
- Autorise le comptable public à payer les mandats émis dans le cadre de cette délibération

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE



Imputation	Rappel RAR	Rappel BP+VC	Voté	Décision modificative	Total voté hors RAR	Crédits	Proposition
Dépenses (total)	1 763 850,01 €	2 294 908,03 €		295 753,73 €	2 590 661,76 €	647 665,44 €	432 970,91 €
21 CIMETIERE							
24001- Amenagement Surf. Agricoles	7 200,00 €	60 951,00 €			60 951,00 €	15 237,75 €	15 237,75 €
24002- Aménagement espaces sportifs	81 240,00 €	58 938,00 €			58 938,00 €	14 734,50 €	14 734,50 €
25001- aménagement foncier locatif		5 000,00 €		6 000,00 €	11 000,00 €	2 750,00 €	2 750,00 €
25002 - Travaux de rénovation énergétique des bâtiments		290 000,00 €			290 000,00 €	72 500,00 €	72 500,00 €
27 - Aménagement château	647 733,06 €	197 000,00 €		100 000,00 €	297 000,00 €	74 250,00 €	74 250,00 €
28-Ecole Primaire	1 569,88 €	8 900,00 €			8 900,00 €	2 225,00 €	2 225,00 €
42-Ecole Maternelle		8 139,00 €			8 139,00 €	2 034,75 €	2 034,75 €
43- Acquisition véhicules		235 000,00 €			235 000,00 €	58 750,00 €	25 000,00 €
53 - Aménagement Urbain		116 750,00 €			116 750,00 €	29 187,50 €	20 000,00 €
61 - Mise en place de Caméra	16 720,38 €	76 450,48 €			76 450,48 €	19 112,62 €	19 112,62 €
63 - Aménagement ilot Vivet	44 995,00 €	767 028,14 €			767 028,14 €	191 757,04 €	20 000,00 €
67- accessibilité bat communaux					0,00 €	0,00 €	
69-garage municipal		162 000,00 €			162 000,00 €	40 500,00 €	40 500,00 €
71- Acquisitions matériels techniques		8 100,00 €		8 000,00 €	16 100,00 €	4 025,00 €	4 025,00 €
72- Acquisitions de matériels police		4 000,00 €		4 000,00 €	8 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le



ID : 084-218400265-20251202-2025_DELIB_76-DE

Imputation	Rappel RAR	Rappel BP+VC	Voté	Décision modificative	Total voté hors RAR	Crédits	Proposition
73-Acquisitions de matériels autres	815,86 €	70 631,41 €		39 000,00 €	109 631,41 €	27 407,85 €	27 407,85 €
76-Tambour d'Arcole	199,34 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €
81-Acquisition de terrains	14 400,00 €	32 600,00 €			32 600,00 €	8 150,00 €	8 150,00 €
82-rénovation du patrimoine-	108 852,00 €	15 000,00 €		60 000,00 €	75 000,00 €	18 750,00 €	18 750,00 €
85-Aménagement en vue de l'urbanisation					0,00 €	0,00 €	
87-Acquisition et Aménagement du local ex-CE	195 000,00 €	50 000,00 €		60 000,00 €	110 000,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €
88-Projet Osier	30 492,60 €	1 000,00 €			1 000,00 €	250,00 €	250,00 €
99993-Batiments communaux	55 598,42 €	32 200,00 €		18 753,73 €	50 953,73 €	12 738,43 €	12 738,43 €
99994-Voirie Communale	559 033,47 €	91 620,00 €			91 620,00 €	22 905,00 €	22 905,00 €
99995-Foyer Rural		3 600,00 €			3 600,00 €	900,00 €	900,00 €